

COFIN 2022 - préavis municipal no 19 / 2022

Crédits complémentaires au Budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux.

La Commission des Finances (ci-après COFIN) constituée de Henri Pisani (Président), Jérémie Dähler, Ariane Morand, (Philippe Noël et Simon Schülé étant en vacances), s'est réunie le 17 août en présence de la Syndique Mme Claudia Perrin, des Municipaux MM. Luigi Mancini, Blaise Jaunin, Patrick Oppliger et Denis Favre ces deux derniers en charge du dossier, afin d'examiner le préavis Municipal cité en titre.

Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie les jeudi 25 août et lundi 5 septembre 2022 afin de statuer et rédiger son rapport. (Philippe Noël était excusé).

Remarques préliminaires

La COFIN remercie la Municipalité pour sa transparence. Elle relève toutefois que ce préavis couvre deux sujets indépendants l'un de l'autre et que, partant, il aurait été probablement plus judicieux de séparer les deux objets.

Par ailleurs, au regard du déroulé des événements expliqués, on peut raisonnablement penser que la COFIN aurait pu être informée plus vite, tout comme une Commission ad hoc, ce qui aurait permis d'avoir une vision en amont des travaux plutôt qu'en aval.

Préambule

Le présent préavis concerne les crédits complémentaires au budget 2022 en application des dispositions légales, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget communal de l'exercice 2022.

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature, ces dépenses sont ensuite soumises à son approbation.

En l'espèce, le Conseil communal, au cours de sa séance du 9 septembre 2021 via préavis no 01 / 2021, a accordé une autorisation générale à la Municipalité d'engager des dépenses extraordinaires d'un montant de CHF 50'000.-- par cas.

COFIN 2022 - préavis municipal no 19 / 2022

Crédits complémentaires au Budget 2022

Analyse objet 1 et rubriques comptables concernées

354 - Maison de commune

Compte 3141.00 Entretien des bâtiments

Budget : CHF 20'200.-- / **Crédit supplémentaire demandé : CHF 56'200.--**

Historique

La famille Donnet est entrée dans l'appartement de fonction au 2^{ème} étage de la Maison de Commune le 1^{er} juillet 2000, un parquet et la cuisine ont été changé en 22 ans. À la suite du décès de Mme Donnet le 28 janvier 2020, la Municipalité voulant donner le temps de faire son deuil à M. Donnet, lui a laissé la liberté de quitter son appartement de fonction à la date qui lui convenait. M. Donnet a pris sa retraite au mois juin 2021, après 27 ans de service à la Voirie.

Dès la libération dudit appartement le 1^{er} avril 2022, des travaux ont été entrepris. (Tableau ci-dessous).

Les travaux n'avaient pu être prévus dans le Budget 2022, le départ n'étant pas annoncé.

Travaux réalisés	Montant de la facture CHF TTC
Sanitaires	23'723.50
Pose carrelages & faïences	6'185.05
Fourniture carrelages & faïences	2'618.10
Peinture murs et boiseries	15'910.00
Changement du parquet	1'350.35
Électricité	2'250.00
Remplacement charnières d'armoires	738.00
Changement des serrures	682.80
Remplacement du frigo	1'468.00
Nettoyage après travaux	1'211.65
Arrondi	65.55
Total	56'200.00

Pour chaque corps de métier concerné, plusieurs offres ont été soumises à la Municipalité.

L'appartement a été reloué le 1^{er} juillet 2022.

COFIN 2022 - préavis municipal no 19 / 2022

Crédits complémentaires au Budget 2022

Analyse objet 2 et rubriques comptables concernées

110 - Administration générale

Compte 3182.00 Frais tél., concession, radio, télécom, TV

Budget : CHF 27'500.-- / **Crédit complémentaire demandé : CHF 7'100.--**

Comme expliqué dans le préavis, ces changements nous semblent justifiés et devraient améliorer la qualité des prestations offertes aux appelants.

En libérant 10 numéros sortants, une économie de CHF 240.-- / an est dégagée selon le détail ci-dessous :

Élément	Montant
Prestations / main d'œuvre	5'634.65
Licences pour les IVR	885.35
Matériel	422.30
Total brut	6'942.30
Rabais -5%	-347.10
TVA 7,7%	507.85
Arrondi	-3.05
Total TTC	7'100.00

Dans ce cas une seule offre a été demandée à notre installateur téléphonique, seul habilité à intervenir sur le central téléphonique.

Récapitulatif

	Budget 2022	Crédit demandé	Budget après crédit complémentaire
110	CHF 27'500.00	CHF 7'100.00	CHF 34'600.00
354	CHF 20'200.00	CHF 56'200.00	CHF 76'400.00
TOTAL GÉNÉRAL	CHF 47'700.00	CHF 63'300.00	CHF 111'000.00

Position de la COFIN

COFIN 2022 - préavis municipal no 19 / 2022

Crédits complémentaires au Budget 2022

La COFIN ne voit aucune raison de ne pas accepter ces crédits complémentaires au Budget 2022.

Conclusion

Compte tenu des éléments ci-dessus la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres présents le préavis no 19 / 2022 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

LE CONSEILL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 19 / 2022 adopté en séance de Municipalité du 15 août 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 63'300.-- pour couvrir des dépenses supplémentaires au budget 2022.

La rapporteuse :

Romanel, le 5 septembre 2022

Ariane MORAND

Les autres membres :

Jérémie DÄHLER

Simon SCHÜLE

Excusé

Philippe NOËL

Henri PISANI